



### Le désir d'avoir un enfant : un commerce juteux



**Le lobby de la procréation médicalement assistée fait le forcing pour obtenir l'autorisation de nouveaux procédés médicaux. Son argument de pointe : aider les couples sans enfants. Ce qu'il tait : l'enjeu économique ! Illustration : [www.fotolia.com](http://www.fotolia.com)**

**Il existe en Suisse 28 « Centres de fertilité » (en allemand « Kinderwunschzentrum ») offrant des procédés de procréation médicalement assistée. La conception in vitro y fait depuis longtemps partie de la routine. Et ce n'est qu'un début, car l'autorisation d'autres procédés de procréation assistée met en appétit l'ensemble des offreurs et de l'industrie pharmaceutique, qui y voient un juteux marché potentiel.**

En 2012, les cliniques spécialisées dans la procréation assistée ont traité 5500 patientes qui n'auraient pas pu avoir d'enfants par conception conventionnelle. Selon les statistiques, ces femmes se sont fait prélever 41 000 ovules, dont près de 80% ont été menés au stade de l'embryon. Moins de la moitié de ces embryons ont été transférés, entraînant 1455 naissances. Ces chiffres montrent clairement que le taux de naissances des centres de fertilité suisses n'est pas très élevé.

**Un registre opaque** Ces chiffres qui ne traduisent que des moyennes doivent être considérés avec précaution. Ils sont publiés par la Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR) sur la base de données de son groupe de travail interne FIVNAT (registre de données des techniques de médecine de la reproduction en Suisse). Le recensement des données est financé par les centres eux-mêmes et la participation au recensement est basée sur un engagement volontaire et anonyme. Les cliniques ne donnent que de rares informations sur leurs taux de naissances et il n'existe pas de données fiables sur les frais facturés par cycle de traitement.

**La reproduction à tout prix** L'opacité sciemment entretenue concernant les frais de traitement à attendre et sur le taux de naissances du centre de fertilité concerné rend particulièrement difficile le choix des couples concernés. Selon la clinique considérée, les frais par traitement sont de 4000 à 7000 francs par cycle. À ce montant il faut en outre ajouter les frais du traitement hormonal des femmes, soit un montant additionnel de 500 et 3000 francs, voire plus. Chaque institut détermine à son bon vouloir le montant qu'il exige pour ses prestations médicales.



#### Point de vue

La technicité semble se rire des limites et accule implacablement le législateur : le diagnostic préimplantatoire que l'Appel de Bâle contre le génie génétique combat depuis des années passe ces jours à la vitesse grand V l'obstacle parlementaire. De ce fait, on empêche sciemment la tenue d'un large débat public sur le sujet, tout en préparant le terrain en vue de nouvelles avancées et de l'autorisation de procédés dont la valeur éthique et sociale est très discutable.

Les quelques rares organisations qui défendent un point de vue critique sur le sujet dérangent, complexe et peu porteur de la procréation médicalement assistée doivent de ce fait faire face à des défis énormes. Elles doivent en effet se battre sur plusieurs fronts à la fois et chercher à freiner une dynamique absolument inédite. Le temps manque pour mobiliser une population faite de gens à l'esprit critique. Résultat : les tests génétiques prénataux s'imposent de plus en plus, l'autorisation générale du DPI est quasiment acquise, le don d'ovules est à nos portes et le sujet de la maternité de substitution déjà évoqué.

On enregistre cependant aussi des succès encourageants : par exemple le regroupement de 16 organisations en vue de lutter contre une extension massive du DPI (lire en page 3). En deux semaines seulement, l'appel a été rédigé, les organisations concernées averties et motivées pour participer au mouvement, la lettre signée et envoyée aux médias et aux parlementaires. Cet exemple montre que le regroupement de nos faibles forces porte des fruits et permet de créer un mouvement de contestation.

**Pascale Steck, biologiste et secrétaire générale de l'Appel de Bâle contre le génie génétique**

# Lettre circulaire

## Feuille d'information

de l'Appel de Bâle contre le génie génétique

(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)  
23ème année, no 149

Date: 18.6.2014

Publication: 6 x par an

Basler Appell gegen Gentechnologie  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 27, 4013 Bâle  
Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11

info@baslerappell.ch  
www.baslerappell.ch  
www.gen-test.info  
CCP 40-26264-8



## Comptes annuels

L'assemblée générale du 30 avril dernier a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'association. Les dons ont malheureusement été en net recul par rapport à l'année précédente. Un recul a aussi été enregistré au niveau des abonnements à la lettre circulaire et à la revue de presse. Grâce à un legs généreux, les comptes 2013 se soldent malgré tout par un excédent inhabituel. L'Appel de Bâle contre le génie génétique en a investi une part considérable en obligations d'encouragement de la Banque Alternative Suisse en faveur de l'agriculture biologique.

### Comptes annuels 2013

Frais de personnel / administration / location	79'000.-
Campagnes / travail grand public	42'900.-
Circulaire AHA! / revue de presse	34'200.-
<b>Total des dépenses</b>	<b>156'100.-</b>
Cotisations des membres	82'300.-
Abonnements AHA! / revue de presse	10'100.-
Dons	46'500.-
Legs	204'000.-
<b>Total des recettes</b>	<b>342'900.-</b>

### Bilan 2012

Liquidités	262'400.-
Actifs transitoires	600.-
<b>Total des actifs</b>	<b>263'000.-</b>
Passifs transitoires	55'200.-
Fonds de fonctionnement (fonds propres)	21'000.-
Bénéfice 2013 reporté	186'800.-
<b>Total des passifs</b>	<b>263'000.-</b>



Le nouveau dépliant sur ce sujet peut être téléchargé sous [www.baslerappell.ch](http://www.baslerappell.ch) ou commandé au secrétariat.

La FIV (fécondation in vitro) génère déjà en Suisse un chiffre d'affaires de 50 à 100 millions de francs. L'autorisation du DPI, que le lobby de la procréation assistée souhaite voir s'étendre à toutes les fécondations artificielles, y ajoutera près de 80 millions de francs. En tout une affaire juteuse que l'on passe volontiers sous silence lorsqu'il est question d'autoriser de nouveaux procédés de procréation assistée tels que le DPI.

**Un contrôle neutre s'impose** L'appel de Bâle contre le génie génétique critique depuis longtemps l'autocontrôle de la branche en question et exige la création d'un registre indépendant et accessible publiquement. C'est à ce prix seulement que les couples désireux d'enfants pourront s'informer des coûts réels et de l'utilité potentielle d'un traitement fertilisant. Pour la femme qui subit ce type de traitement, le poids physique et psychique est en soi déjà énorme. Et il l'est d'autant plus du fait de l'absence d'un contrôle indépendant.

## Organisations amies : appella fête ses 20 ans



Telefon- und Online Beratung  
Illustration : [www.appella.ch](http://www.appella.ch)

Le service de consultation téléphonique et en ligne d'appella offre depuis maintenant 20 ans des informations et des consultations indépendantes concernant l'ensemble du domaine de la santé reproductive de la femme : contraception, grossesse, naissance, souhait d'enfants et ménopause. Les nombreuses histoires confiées en 20 ans à l'équipe de consultants d'appella illustre amplement la difficulté de s'orienter face à l'offre pléthorique du marché médical.

appella fournit des consultations psychosociales, établit les contacts avec des spécialistes de médecine conventionnelle ou complémentaire et publie ses informations sur Internet. Ce service de consultation soutenu depuis sa création par l'Appel de Bâle contre le génie génétique constitue donc depuis 20 ans un important contrepoids face aux grands groupes d'intérêts œuvrant dans le domaine de la santé humaine.